



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.30.81  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL**

**Ville de Toulon**  
**Conseil Municipal**  
**du Jeudi 17 Décembre 2020**

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD	.....	MME MONDONE	.....
MME MASSI	.....	M. DE SAINT-SERNIN	.....
M. CAVANNA	.....	MME AUDIBERT	.....
MME TURBATTE	.....	M. BONNET	.....
M. TAINGUY	.....	MME CHAMBON	.....
MME PIN	.....	M. MORENO	.....
M. JEROME	.....	MME BERARD	.....
MME ANDREOTTI	.....	M. CHARRETON	.....
M. CAZAUX	.....	MME DEPALLENS	.....
MME JANVIER	.....	M. MASCARO	.....
M. MAHALI	.....	MME GHERARDI	.....

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY	.....	MME PASQUALI-CERNY	.....
M. LE BERRE	.....	MME DRIDI	.....
M. LEONI	.....	MME LAYEC	.....
M. TROUILLAS	.....	MME DIR	.....
M. RAYNAUD	.....	M. PELISSOU	.....
MME GENETELLI	.....	MME VALLIORGUES	.....
M. TANGUY	.....	MME VEYRAT-MASSON	.....
M. GUTIERREZ	.....	MME DIAZ	.....
MME JOUVE	.....	M. DHO	.....
M. CAMPUS	.....	M. TOULZAC	.....
M. BONNEFOY	.....	MME ROUSSEL	.....
MME MANZANARES	.....	MME LAVALETTE	.....
M. BROCHOT	.....	M. NAVARRANNE	.....
MME BIZAT	.....	M. REBEC	.....
M. PARDIGON	.....	M. LEROY	.....
MME FORTIAS	.....	MME BRUNEL	.....
M. PELLETIER	.....	M. DEPALLENS	.....
MME MOUSSAOUI	.....	MME MUSCHOTTI	.....

# CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

## SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

### SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020.....	4
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.....	4
FINANCES.....	6
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES) .....	30
ÉDUCATION .....	32
ENFANCE.....	33
RESSOURCES HUMAINES.....	34
MÉDIATHÈQUES .....	38
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	39
EMPLACEMENTS.....	40
RESTAURATION SCOLAIRE.....	41
ÉCOLOGIE URBAINE.....	46
JEUNESSE.....	48
DYNAMISATION COMMERCIALE .....	50
ÉLECTIONS – RECENSEMENT .....	51
TRAVAUX COMMUNAUX.....	52
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	54

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt, le 17 décembre à 09H00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— *La séance est ouverte à 09 H 00* —

**M. FALCO** :

Il y a un calme apaisant. Je vais pouvoir déclarer ouverte la séance publique de notre Conseil municipal. Je vais proposer à notre benjamine de procéder à l'appel.

### APPEL NOMINAL

— *Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal* —

*(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)*

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme JANVIER .....Elle a donné procuration à M. JEROME ;  
Mme CHAMBON .....Elle a donné procuration à M. MORENO ;  
M. TROUILLAS.....Il a donné procuration à Mme FORTIAS ;  
Mme BIZAT .....Elle a donné procuration à Mme TURBATTE ;  
M. PARDIGON .....Il a donné procuration à M. BONNET ;  
Mme DRIDI ..... Elle a donné procuration à Mme LAYEC ;  
Mme LAVALETTE .....Elle va sûrement arriver (*elle a donné procuration à M. NAVARRANNE*).

-O-

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**M. FALCO** :

Bien ! [*Le quorum étant atteint*], nous pouvons valablement délibérer. Je vais vous proposer l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre ainsi que le compte rendu des décisions.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

## **M. NAVARRANNE :**

Merci Monsieur le Maire !

Mes chers collègues, aux pages 68 et 69 de ce procès-verbal, j'intervenais sur la question de la brigade cynophile qui nous était présentée comme la création de cette brigade dans la délibération, mais qui était en fait son retour puisqu'il n'y avait plus de chien. Alors même que je m'interrogeais sur la différence de coût entre un chien mis à disposition par un agent avant sur la précédente convention et la nouvelle convention qui nous était mise aux voix, il y avait une différence notable sur laquelle je demandais des explications. Mon micro a été coupé, on ne m'a ni laissé terminer, ni donné d'explications, ni laissé de surcroît voter. On a transmis à la Préfecture un vote en mon nom alors même que l'on ne me laissait pas voter.

Je souhaiterais donc que l'on puisse me répondre et répondre aux gens qui peuvent se poser cette question : pourquoi est-on passé de 3 000 € à 5 000 € sur la mise à disposition d'un chien et non pas l'achat d'un chien. Pourquoi préjuge-t-on d'un vote alors même que je suis en train de parler et que je ne peux matériellement pas voter, que l'on transmet à la Préfecture le rapport tel que je l'aurais voté ? J'aurais bien souhaité le faire, mais j'en ai été dans l'incapacité.

Merci, à la fois de répondre à cette question, et de bien vouloir me donner les explications : comment peut-on transmettre à la Préfecture une délibération alors que l'on ne laisse pas l'élu puisqu'il intervient voter ? Je termine simplement en disant que le maire de la Ville m'a incité à faire un recours pour excès de pouvoir, puisque c'est ce qu'il me dit. Si, bien évidemment, on ne me donne pas d'explication là-dessus, c'est ce que je serai effectivement obligé de faire et je suivrai ce conseil.

## **M. FALCO :**

Bien sûr. Cela en fera un de plus !

Monsieur NAVARRANNE, j'assume totalement mon attitude. Il faudra bien un jour que vous assumiez la vôtre. Je ne vais pas vous redire ce que j'ai l'habitude de vous dire. Je crois que l'on a d'autres sujets et d'autres préoccupations que les états d'âme de Monsieur NAVARRANNE. Monsieur le Préfet vient de nous fermer par arrêté une maternelle où il y a un cluster, la cellule de crise est ravivée à l'hôpital... On a d'autres problèmes que les états d'âme de Monsieur NAVARRANNE.

Bien sûr, vous aurez réponse aux questions que vous posez. Je demande à la Directrice Générale des Services de vous adresser cette réponse. Si vous voulez que l'on adopte une attitude normale, commencez par être normal et vous verrez que les choses se passeront mieux.

Allez ! Je mets aux voix le procès-verbal et le compte rendu des décisions. Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés et je vous en remercie.

Vous savez, on récolte toujours ce que l'on sème. Vous me trouverez toujours pour récolter mais pas semer avec vous.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 est adopté**

***ABSTENTION*** de Monsieur NAVARRANNE Monsieur TOULZAC, Madame ROUSSEL, Madame LAVALETTE,

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

## FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**03.1.01**

### **Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021- Budget Principal.**

#### **M. FALCO :**

Mes chers collègues, je crois qu'il y a quelque chose de plus important et d'intéressant pour nos concitoyens : c'est le budget primitif que je vais proposer à votre vote. Alors oui, je crois que là c'est vraiment la première fois que je présente un budget primitif dans un contexte économique absolument inédit. Celui qui peut m'indiquer ce qui va se passer au mois de janvier, ce qui se passera au mois de février puis au mois de mars, je suis preneur. Je n'ai aucune visibilité, aucune directive. On avance dans l'ombre. Comme je le disais, et je le redis, on a l'impression que c'est le virus qui nous dirige. Regardez, à l'heure où certains peuvent penser que tout va mieux, non, tout ne va pas mieux : le virus circule toujours. On n'est pas près de mener une vie normale. Ce n'est que mon avis personnel, il faudra vite se faire vacciner parce que le temps viendra et j'espère que le vaccin nous protégera, nous remettra sur le chemin d'une vie normale.

Alors, ce budget ! Dans ce contexte inédit, il est bien sûr conforme aux débats d'orientations budgétaires que je vous ai présentés il y a quelques jours. Il porte sur un total de 303 millions d'euros, dont 204 millions d'euros en section de fonctionnement et 99 millions d'euros en section d'investissement. Ce sont les chiffres que je proposerai à votre vote.

Comme depuis 21 ans, on n'augmente pas les taux d'imposition, ces taux sont tous inférieurs à la moyenne nationale. On dégage sur ce budget une épargne importante de 21 millions d'euros, qui ne ressemble pas à l'épargne de 2020. Vous l'avez très bien compris l'épargne a servi à compenser les dépenses nouvelles et les pertes de la crise. Les communes qui n'ont pas le bonheur d'avoir des bases et une épargne solides sont obligées d'avoir recours au contribuable. Je crois que celui-ci ne doit pas être pris en otage aujourd'hui, il a hélas d'autres problèmes à régler.

La dette est maîtrisée. Je vais vous le développer, mais nous sommes toujours la quatrième ville la moins endettée de France, et on dégage dans ce contexte un investissement soutenu puisque l'on va dégager une enveloppe de 50 millions d'euros. Là aussi, que va-t-on pouvoir faire ? Que fait-on ? La plupart des équipements prennent du retard, ce qui est propre à Toulon l'est aussi dans les 36 000 communes de France et sur l'ensemble des territoires français. Je crois que... Je ne sais pas. J'essaie comme vous de me documenter puisque je n'étais pas né à cette époque, mais depuis la crise économique de 1929 je ne sais pas si l'on a connu une crise pareille. Hélas, le plus dur est peut-être devant nous, parce que la crise sanitaire ce sont nos soignants qui la gèrent, et ils la gèrent bien d'ailleurs. Nos soignants vont partir et quitter le Conseil municipal pour participer à la cellule de crise. Mais les entreprises souffrent, nos commerçants, nos artisans, toutes les personnes qui participent au développement d'une ville ou d'un village souffrent aujourd'hui.

On a pris des mesures de solidarité et de soutien, peut-être qu'on les jugera insuffisantes mais on a pris des mesures. Monsieur CAVANNA me disait qu'il avait les chiffres des exonérations de loyers : ne serait-ce que les exonérations de loyer pour la Ville, ce sont 11,1 millions d'euros que nous avons pris à notre compte et que l'on n'a plus dans le budget. C'est ce qu'il fallait faire : exonération de taxes, de redevance. On a mobilisé nos services sociaux pour les plus démunis, on a incité à consommer local, on a créé des sites, on a essayé d'être aux côtés de nos concitoyens, de nos commerçants, de nos artisans. On prolonge la gratuité du stationnement en surface. Ce sont là aussi des recettes que nous n'avons pas. Ce soutien, on l'estime car nous n'avons rien de sûr aujourd'hui à trois millions d'euros, mais on va l'adapter en 2021.

Vous allez me dire, comment va-t-on l'adapter Monsieur le Maire ? Je ne sais pas. On l'adaptera en fonction de la situation. Je pense qu'un troisième rebond serait catastrophique, on va voir ce qui se passera en début d'année, nul ne le sait et nul n'en est responsable. Vous savez, il est trop facile de dire « il n'y a qu'à, il faut que, il faut qu'on ». Je ne sais pas si X ou Y, s'ils étaient aux commandes du camion France, feraient mieux. Il n'y a pas 36 000 chemins pour conduire ce camion. Ce qu'il faut, c'est beaucoup d'humilité dans ces temps-là.

On n'a donc aucune visibilité dans les mois à venir, et ce budget on l'a construit solide parce que nous avons et nous avons des bases financières solides, des fondations solides. Cela nous permet de faire face aux difficultés. J'en veux pour preuves les dépenses de fonctionnement, 993 € pour la ville de Toulon, la moyenne des communes de la même strate étant de 1 151 €. On essaie de contenir toutes les dépenses. Concernant les frais financiers, vous parliez de la dette. Quand vous avez beaucoup de frais financiers à payer, vous les payez sur l'autofinancement. Là, on n'en a pas beaucoup, on est la quatrième ville la moins endettée de France. Pour la ville de Toulon, c'est 7 € par habitant alors que la moyenne des villes de la même strate est de 27 €. Vous voyez la différence. L'encours de la dette est de 402 €, alors que la moyenne de la strate est de 1 104 €.

L'épargne est élevée, oui. Pouvoir encore dégager 21 millions d'euros après avoir puisé dans l'épargne pour la crise est quelque chose qui doit être souligné.

Je vous l'ai dit, les taux d'imposition restent inchangés. La dotation globale de fonctionnement que nous allons recevoir est de 39 millions d'euros, elle est stabilisée par rapport à 2020. Quand elle ne l'est pas, on le dit, quand elle l'est, on le dit aussi. C'est la vérité des chiffres, on ne peut pas les faire parler.

Les recettes de nos services diminuent entre 4 % et 10 %, et grâce à cette épargne nous allons dégager une Commande publique élevée puisque l'investissement prévisionnel est de 50 millions d'euros.

Voilà, mes chers collègues, les grands chiffres que je vous développe. Ils n'ont pas changé par rapport aux chiffres que je vous avais exposés dans le débat d'orientations budgétaires il y a quelques jours. Le contraire serait anormal, mais en ces temps d'incertitudes vous savez que tout peut arriver.

Voilà le budget que je vous présente. Je vais le mettre aux voix, après vous avoir écouté pour ceux qui souhaitent s'exprimer. Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole. Vous voyez que vous n'êtes pas privé de parole, Monsieur NAVARRANNE. Quand vous en abusez, oui.

**M. NAVARRANNE :**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il n'y a pas une seule délibération mise aux voix de ce Conseil municipal qui n'aurait pas l'importance au moins de la discussion. Je dis cela parce que, oui, s'il y a des sujets plus importants que d'autres, si la crise sanitaire nous impose les confinements, les couvre-feux et toutes les difficultés et embûches qui sont mises sur le chemin de nos entreprises, des Français et des Toulonnais par les choix ou non-choix de l'État, il n'y a pas un seul sujet que l'on ne peut pas discuter. Il n'est donc pas correct vis-à-vis des Toulonnais qui nous ont tous élus, de dire qu'il y a des sujets plus importants que d'autres, tout du moins des sujets sur lesquels on n'aurait pas à discuter par rapport à d'autres. Si une délibération gêne, ne la présentez pas aux voix, ne l'amenez pas au Conseil municipal, on n'en discutera pas.

Ceci étant dit...

**M. FALCO :**

Vous ne voulez pas, Monsieur NAVARRANNE, adopter un ton normal et arrêter... Même à Noël vous allez faire le cirque ! Vous êtes un garçon intelligent, restez-le. Vous repartez encore ! Je n'ai jamais dit qu'il y avait des sujets qu'il ne fallait pas développer, dont il ne fallait pas discuter, c'est vous qui le dites. Je ne vais pas vous répondre, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Ne me répondez pas, je ne demande pas de réponse.

**M. FALCO :**

Parlez ! Parlez ! Parlez ! On vous écoute.

**M. NAVARRANNE :**

Je ne demande pas de réponse là-dessus, je tiens juste à le dire...

**M. FALCO :**

Oui, vous êtes malheureux...

**M. NAVARRANNE :**

...parce qu'il n'y a effectivement pas que les soignants et les entreprises qui sont aujourd'hui en difficulté. Il y a, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, ces collectivités qui n'ont pas de visibilité, qui ne permettent pas de pouvoir comparer en termes de budget les années précédentes et celle qui vient car les indicateurs ne sont pas clairs. Comme nous l'avons abordé au débat d'orientations budgétaires, nous émettons une certaine confiance dans les choix qui seront les vôtres puisque l'absence de visibilité ne permet pas, en termes d'indicateurs notamment fiscaux, de demander des efforts particuliers puisque les efforts sont déjà imposés par la situation. Le statu quo apparaît être la plus saine des prévisions puisque l'on sait à peu près toujours ce que l'on a de stable, et tous les indicateurs que l'on ne connaît pas pourraient amener des difficultés financières si on s'emballait, si on estimait des investissements trop hauts.



Malgré tout, les investissements sont maintenus, et c'est ce qui est positif dans le budget qui nous est présenté. La Commande publique doit effectivement se maintenir, puisque les entreprises de nos secteurs géographiques, de notre territoire, bénéficient de la Commande publique. Le maintien des services publics est nécessaire, et il est également acté dans ce budget primitif.

Ce budget contient aussi des choix politiques, des orientations qui sont les vôtres, que vous allez appliquer, qui ne sont pas les nôtres et que nous ne voterons pas, contre lesquelles nous nous exprimerons. Cela justifie que, sur le vote du budget, nous prendrons une position « contre ». En effet, ces choix budgétaires en matière de politique de la Ville... Vous savez que ce n'est pas la remise en cause forcée de la politique de la Ville en tant que telle. C'est, comme le rapport de la Cour des Comptes que j'incite les élus qui le souhaitent à lire le redit comme il l'avait dit il y a dix ans, que la politique de la Ville telle qu'elle est menée aujourd'hui et la Ville de Toulon, hélas, n'en est pas exsangue est mal menée, parce qu'elle ne contient pas d'indicateurs qui permettent de contrôler le bénéfice réalisé par rapport aux investissements lourds et importants, souvent nécessaires. Malgré tout, si on ne regarde jamais ce rapport coût / bénéfice, comme le dit la Cour des Comptes c'est un tonneau des Danaïdes dans lequel on continue de mettre des millions d'euros souvent en pure perte. Encore une fois, je vous enjoins à lire ce rapport de la Cour des Comptes.

Vous le savez, il y a la confusion des fonctions que nous sommes souvent amenés à dénoncer ou en tout cas à souligner entre la Ville, la Métropole. Si l'opportunité de passer par la Métropole pour aller chercher des financements peut être comprise, malgré tout l'absence d'indicateurs clairs sur les effets de la mutualisation est aussi une chose que nous contestons.

Enfin, c'est toujours un regret mais si les charges de fonctionnement sont en diminution, cela nous amène à avoir une part toujours trop importante. À la différence de beaucoup d'autres indicateurs, celui de la dette qui est très bon au bénéfice de la Ville, celui de l'épargne qui est bon au bénéfice de la Ville, celui-ci soutient une comparaison avec les communes de la même strate très négative pour notre commune.

Encore une fois, mes chers collègues, ce budget est dans l'absence de clarté, dans l'absence de choix de l'État qui tergiverse, qui continue à être gouverné par un virus alors que le principe de l'État est de gouverner par la politique, peu importe les circonstances, pour donner une trajectoire et un sens à cette politique. Je pense, et nous pensons je le sais, à ceux qui ne sont pas soignants, qui ne sont pas dans des entreprises en difficulté, mais aux gens en général qui n'en peuvent plus et deviennent fous de cette situation. C'est vrai aussi que l'action que peut mener la Ville pourra servir, pourrait servir, et servira je l'espère dans l'année qui vient c'est un vœu que je formule à peut-être rétablir certains équilibres et redonner un peu d'espoir aux gens qui, encore une fois, désespèrent notamment de l'absence de ligne politique d'un État qui a tout abandonné. Je vous remercie.

#### **M. FALCO :**

Merci Monsieur NAVARRANNE. D'autres interventions, mes chers collègues ? Monsieur REBEC ? Vous avez la parole. Je vous ai placé sur ma gauche, vous pouvez intervenir. Prenez votre temps.

## **M. REBEC :**

Merci Monsieur le Maire. Concernant ce budget primitif pour 2021, un budget est la traduction en chiffres d'une politique et forcément nous ne sommes pas d'accord avec votre politique donc nous voterons contre ce budget.

Quelques arguments. On en a beaucoup développé lors de la tenue du débat d'orientations, mais quelques arguments : aucune augmentation des frais de fonctionnement dans les écoles, le montant des dotations de fournitures scolaires qui reste gelé alors que le prix des fournitures augmente. Au niveau de l'investissement, qu'en est-il de la construction des deux nouvelles écoles, une à l'Est, une à l'Ouest, dont vous aviez parlé un jour ? On n'en a pas vu mention dans le projet de budget. Il est par contre prévu quatre millions d'euros pour la mise en place d'un guichet unique Familles. Nous espérons que ce dispositif de guichet unique, avec lequel nous sommes d'accord, permettra à la municipalité de procéder aux inscriptions scolaires comme la loi l'y oblige.

Les faits de violences dans les quartiers, les inégalités sociales liées au confinement, demandent un investissement important dans les quartiers. On dit bien « investissement », et là nous n'en voyons pas trace non plus.

Vous avez cité l'encours de la dette par rapport à la population, vous avez cité les chiffres de 402 € pour Toulon, alors que la moyenne nationale de la strate est de 1 104 €. Vous vous attachez souvent à rester en dessous de la moyenne de la strate, mais là c'est carrément exagéré. Franchement, il y a de la marge. Est-ce que vous avez toujours l'intention de n'emprunter que huit millions d'euros par an aux taux actuels où sont les prêts ?

Pour répondre aux besoins de la population, nous vous engageons encore à investir, et pour cela, si l'épargne brute ne suffit pas en 2019, elle était quand même d'environ 40 millions d'euros quand aujourd'hui vous envisagez 20 millions d'euros peut-être que pour maintenir un effort d'investissement qui correspondrait aux besoins de la population non satisfaits vous pourriez emprunter. Tous les bons pères de famille le font.

En résumé, parce que ce budget 2021 n'engage pas la transition écologique et solidaire, parce que c'est la continuité dangereuse des mêmes politiques économiques libérales alors que nous traversons une crise sans précédent, nous voterons contre ce budget primitif.

## **M. FALCO :**

Merci Monsieur REBEC. Je vous écoute attention, les uns et les autres, ce qui est normal. Ce qui est également normal, c'est que nous n'avions pas le même programme. Nous, on essaie de mettre en place le programme qui nous a permis d'être élus, que l'on a soumis aux Toulonnaises et aux Toulonnais, qui a permis au maire de Toulon d'être le seul maire de France d'être élu au premier tour. C'est que le programme leur allait bien ! J'aurais bien aimé que l'on ne soit pas impacté par la crise, cela aurait permis à beaucoup plus de Toulonnaises et de Toulonnais de s'exprimer.

Que notre programme ne soit pas le vôtre, je le comprends et je le respecte. C'est normal. Dire que l'on n'investit pas, oui, cela a même été souligné par d'autres opposants... On investit beaucoup plus que d'autres villes de la strate.

Je vous explique désespérément qu'il y a plusieurs manières d'investir. Il y a ceux qui n'ont pas d'épargne et d'autofinancement, et ceux-là ils empruntent. Quand on emprunte, on paie des frais financiers sur le fonctionnement. Ceux-là, on est obligé de les équilibrer avec de l'impôt, il n'y a pas d'autre solution. Vous me dites « Monsieur le Maire, empruntez ». Je ne vais pas emprunter pour vous faire plaisir, je n'emprunterai pas pour l'intérêt des Toulonnaises et des Toulonnais, mais on investit quand même. Je vous ai donné le chiffre pour l'année 2021 : 50 millions d'euros. Sachez que je lis moi aussi les rapports de la Cour des Comptes, et que les communes arrivent en principe à réaliser entre 55 % et 60 % de l'investissement prévu. Pourquoi ? Vous le comprenez, puisque maintenant vous êtes dans les affaires publiques depuis quelque temps, nous sommes soumis à des règles, des lois, des marchés publics, des appels d'offres notamment certains infructueux. Monsieur CAVANNA vous dira que l'on passe quand même pour 40 millions d'euros de marchés sur 200 marchés formalisés. Vous voyez, ce n'est pas rien, et on est soumis aux règles de ces marchés.

D'ailleurs, j'ai été un peu étonné. En 40 millions d'euros de marchés, il est dans votre droit comme l'a fait Monsieur NAVARRANNE de demander des explications et je dis toujours à mes services de donner les explications que réclame l'opposition puisque c'est votre droit le plus absolu, le seul marché qui a intéressé un membre de l'opposition est celui du chapiteau, de la crèche qui se mettait et continuera à l'avenir sur le marché de Noël. Je crois qu'il y a vraiment d'autres marchés plus intéressants que celui de la crèche du chapiteau, qui a d'ailleurs été passé dans les règles. Celui-ci nous coûte 39 000 €, donc vous voyez que l'on ne fait pas de préférence sur ce marché. Faites confiance à Monsieur CAVANNA pour être strict sur les marchés.

Puisque l'on parlait de Cour des Comptes et de Chambre régionale des Comptes, vous avez pu voir qu'en principe jusqu'à présent aucune remarque n'a été faite au Président de la Métropole ni au maire de Toulon sur les marchés publics, qui sont examinés par la tutelle et la Chambre régionale des Comptes. Il n'y a aucun problème. Vous avez là un juriste très apprécié et que je suis heureux d'avoir à mes côtés, qui a tous les pouvoirs sur les marchés.

Pour en revenir à l'investissement, il est soutenu, Monsieur REBEC, je vous assure. Il ne faut pas opposer les quartiers les uns aux autres. Vous savez, cette ville change, bouge, on essaie de faire en sorte de mettre en place un programme quartier par quartier parce que l'addition des quartiers fait la grande ville. Un quartier, c'est Toulon. Il y a autant de marchés qui se passent dans les quartiers que dans le cœur de ville. Une ville est tout un ensemble. Il est conforme à notre programme, on va même au-delà. Pourquoi allons-nous au-delà ? On fait un programme pour six ans, mais ensuite on a des idées et rien ne nous en empêche. Il y a aussi des opportunités. Sur les écoles Monsieur REBEC, puisque vous m'interrogez, je crois que s'il y a un secteur sur la Ville Madame MASSI vous donnera les moindres détails sur lequel on a beaucoup investi et sur lequel on va continuer d'investir ce sont les écoles : 100 millions d'euros d'investis. On a réhabilité à peu près 70 % de nos groupes scolaires, maternelles et primaires, quartier par quartier. On en a construit quand il fallait en construire. Vous me demandez « et l'école de l'Est ? et l'école de l'Ouest » ? Oui, on prévoit, mais on ne va pas construire une école si on n'a pas d'élèves à mettre à l'intérieur. On attend de voir l'évolution de la carte scolaire et de nos besoins. Aujourd'hui, tous les élèves sont affectés dans les écoles. Effectivement, j'ai dit avec juste raison qu'il faudra peut-être à l'avenir, au vu de la démographie galopante de cette ville on a quand même pris 10 000 habitants en quelques années prévoir la construction d'une école à l'Est et à l'Ouest pour équilibrer. Nous la prévoyons, mais aujourd'hui la carte scolaire fait que l'on n'a pas ce besoin. Peut-être que demain on l'aura. On réhabilite, on construit, on a construit des maternelles que l'on a inaugurées à Saint-Jean-du-Var, au Mourillon et ailleurs parce qu'il y avait un besoin.

C'est vrai que l'on est en train d'étudier la possibilité d'avoir des terrains pour une éventuelle construction d'écoles si le besoin se faisait sentir. Il faudra le prévoir, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. On a dédoublé des classes, il y a des classes nouvelles qui ont été construites : on arrive à trouver des solutions pour chacune de nos écoles. On vous a préparé un compte rendu détaillé sur le groupe scolaire. Fort justement, vous vous y intéressez et c'est tout à fait normal que l'on vous en donne les moindres détails.

Après, que vous ne partagiez pas mon programme, je le comprends très bien. Je pense que le budget que l'on propose aux Toulonnaises et aux Toulonnais dans le contexte actuel est un budget remarquable : pas d'impôts nouveaux, un investissement soutenu, l'épargne reste élevée malgré le fait qu'elle a servi à faire face à la crise. Je ne vois pas ce que l'on peut faire d'autre et de mieux. Maintenant, encore une fois, que vous ne le partagiez pas je le comprends. Le tout, c'est de le dire posément, tranquillement. C'est ce qui est fait ce matin et je vous en remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre ce budget aux voix. Je le répète, il porte sur un total de 303 millions d'euros, dont 204 millions d'euros en section de fonctionnement, 99 millions d'euros en section d'investissement. Mes chers collègues, qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.01 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.02**

**Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021- Budget annexe cimetières.**

**M. FALCO** :

Robert, tu poursuis !

**M. CAVANNA** :

Merci Monsieur le Maire. Nous allons rester dans le domaine budgétaire, avec le budget annexe des cimetières qui s'équilibre à 11 000 € en section d'exploitation et à 9 580 € en section d'investissement.

**M. FALCO** :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ? Il est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.02 est ADOPTE À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**ABSTENTION** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**ABSTENTION** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.03**

**Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021- Budget annexe des transports.**

**M. FALCO** :

Robert !

**M. CAVANNA** :

Nous passons au budget annexe des transports, qui s'équilibre à 392 429 € en section d'exploitation, et 178 € en section d'investissement.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Vous avez la parole, Monsieur REBEC. Levez la main et je vous la donne. Prenez votre temps, ne vous blessez pas, je le regretterais.

**M. REBEC** :

Merci Monsieur le Maire. Reconnaissez cependant que cette disposition, où nous n'avons pas de bureau pour poser nos affaires...

**M. FALCO** :

Oui, oui, oui...

**M. REBEC** :

... n'est absolument pas pratique.

**M. FALCO** :

Vous avez raison.

**M. REBEC** :

Et je dirais même discriminatoire vis-à-vis de l'opposition.

**M. FALCO** :

Vous avez raison. Regardez, pour la majorité aussi. Croyez-vous que la situation de mes collègues de la majorité est facile ?

**M. REBEC** :

Il y a beaucoup de personnes de votre majorité, Monsieur le Maire, qui ont un micro et ne s'en servent pas puisqu'ils votent tout le temps « pour ».

**M. FALCO** :

Excusez les Toulonnais de nous avoir permis d'être 50.

**M. REBEC** :

Sur ces 50 micros, vous pourriez en laisser quelques-uns à notre disposition.

**M. FALCO** :

Vous en avez deux, regardez.

**M. REBEC** :

Il faut se déplacer, faire de la gymnastique. Mais c'est bien, dans cette période de confinement vous nous permettez de faire de la gymnastique, c'est très bien. Je vous en remercie encore une fois, Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

Monsieur REBEC, je conçois que la situation n'est pas normale et que cela pose des problèmes mais cela pose des problèmes à tout le monde. On est mieux dans cette salle qu'au Palais Neptune, croyez-moi.

**M. REBEC** :

Certes, on est mieux qu'au Palais Neptune où c'est encore pire, effectivement.

**M. FALCO** :

Voilà.

**M. REBEC** :

Très franchement, comme ce problème de COVID-19 entraîne ces dispositions...

**M. FALCO** :

Ces dispositions sont terminées depuis le 15. Pourquoi n'est-on pas revenu à une situation normale ? C'est parce que je n'avais pas le temps de l'exprimer par le délai imparti puisque l'on se réunit ce matin. À la prochaine séance, j'espère que chacun retrouvera son pupitre.

**M. REBEC** :

Ce serait vraiment bien.

**M. FALCO** :

Comme cela vous retrouverez à la prochaine séance votre pupitre, Monsieur REBEC. Je l'espère.

**M. REBEC** :

Le mien ou un autre, mais je crois qu'il est important que tout le monde...

**M. FALCO** :

Je souhaite vous garder le plus longtemps possible.

**M. REBEC** :

... majorité ou opposition puisse poser ses dossiers.

**M. FALCO** :

Je souhaite vous garder le plus longtemps possible. Allez, vous avez la parole, Monsieur REBEC.

**M. REBEC** :

Tout d'abord, par rapport à ce que vous aviez dit précédemment, si l'investissement est soutenu comme vous le dites il est cependant insuffisant pour répondre à tous les besoins non satisfaits de la population. Il y a des besoins que vous avez notés comme vous le dites dans votre programme, et puis il y a d'autres besoins. Dans les quartiers, les besoins de centres culturels d'éducation populaire, cela existe. C'est très bien de faire le Théâtre Liberté, c'est très bien de faire la médiathèque Chalucet, mais *quid* de la culture et de l'éducation populaire près des logements dans les quartiers ?

Ceci étant dit, on passe à la délibération 03.1.03. Nous voterons également contre ce budget primitif budget annexe des transports. Quelques arguments. Il se trouve que 2021 est l'année européenne du rail. Eh bien, il semblerait qu'en région Provence Alpes Côte d'Azur, en Métropole TPM et à Toulon, on marchera plutôt à contre-sens. Exemple : la construction de l'école pour les métiers paramédicaux au ras du boulevard Commandant Nicolas au nord de la gare. Cela va empêcher l'ouverture nord de la gare de Toulon pour l'arrivée éventuelle de la ligne nouvelle PACA ou tout simplement pour le fonctionnement du RER toulonnais. Construction de la halte de Sainte-Musse de telle manière qu'elle ne...

**M. FALCO** :

Vous voyez que l'on en fait quand même des choses, et c'est dans les quartiers. Montéty c'est un quartier.

**M. REBEC** :

Je pensais aux quartiers périphériques du style, effectivement, Sainte-Musse, la Beaucaire, la Florane...

**M. FALCO** :

On y est ! Sainte-Musse, c'est l'endroit où l'on est le plus investi. Je vais vous faire la liste des investissements.

**M. REBEC** :

Par rapport aux transports, il y a la construction de la halte de Sainte-Musse de telle manière qu'il ne sera plus possible de construire une troisième voie entre Toulon et la Pauline alors que l'on aurait besoin de cette troisième voie. Toujours pour les transports, toujours pas de TCSP sur l'axe est-ouest, mais prochaine DUP pour un BHNS pour ne pas faire de tramway. C'est un recul par rapport au projet initial. Toujours pas de traversée de Toulon en continu par une piste cyclable sécurisée. À part cela, tout va bien... C'est pourquoi nous voterons contre ce budget des transports.

**M. FALCO** :

Merci. Vous avez terminé ? Allez, Yannick.

**M. CHENEVARD** :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération ne porte pas sur le budget transports. Vous savez que les transports sont une compétence de la Métropole, autorité organisatrice de la mobilité...

**M. REBEC** :

J'ai bien compris, mais ici on est à Toulon et donc on en parle.

**M. FALCO** :

Monsieur REBEC, laissez parler Monsieur CHENEVARD. Vous êtes habituellement raisonnable. Vous n'allez pas gâcher pour cette chose particulière ce que l'on pense de vous, quand même.

**M. CHENEVARD** :

Ce budget Monsieur REBEC, vous le savez sans doute, c'est le budget de la petite régie de transports qui assure le transport de nos anciens combattants et de temps en temps d'élèves qui vont d'un point à un autre. Mais vous saisissez en fait ce budget annexe pour, une fois de plus, nous expliquer votre positionnement sur un certain nombre de choses.



Vous évoquez l'installation de l'IFPVPS, mais le choix de l'installation de l'IFPVPS est un choix idéal : il est à quelques dizaines de mètres d'un pôle d'échange majeur qui est la gare de Toulon. Ce pôle d'échange majeur sera connecté il l'est déjà avec la passerelle Toesca, pour laquelle on est d'ailleurs en train de réaliser un élévateur, et avec la passerelle des Arts. La connexion parfaite entre un pôle où il va y avoir plus de 1 500 étudiants et la gare est idéale.

Vous évoquez ensuite la halte de l'hôpital Sainte-Musse, mais il faut se satisfaire d'avoir une halte à l'hôpital Sainte-Musse qui va démarrer dans quelques semaines. C'est un atout extraordinaire ! Pourquoi est-ce un atout ? Parce que quand on regarde le fonctionnement de la Métropole, et au-delà, de l'aire urbaine, ce sont quand même plus de 635 000 habitants, et aujourd'hui il y a douze gares. Ces douze gares vont se voir augmenter avec une treizième, celle de Sainte-Musse. La mise en place du RER métropolitain va permettre, avec des trains cadencés à quinze ou vingt minutes, de faire en sorte que tous les gens qui aujourd'hui veulent se passer de la voiture pour venir travailler dans la Métropole et pour en repartir utilisent le RER métropolitain et ensuite montent dans notre réseau urbain. C'est bien la démonstration qu'il est nécessaire d'installer cette halte à Sainte-Musse, qui sera d'ailleurs connectée à un arrêt sur l'A57. Vous le savez, il y aura une voie réservée sur l'A57 pour le transport en commun.

Pour finir, une fois de plus vous évoquez la partie cyclable. Je veux juste vous rappeler que s'il y a plus de 80 kms de pistes et bandes cyclables dans Toulon on a 300 kms de voirie, il y en a 287 sur l'ensemble de la Métropole. Je vous remercie.

**M. REBEC :**

Oui, mais toujours pas de traversée en continu de Toulon.

**M. FALCO :**

Vous avez fini, Monsieur REBEC ?

**M. REBEC :**

Juste une remarque. On pourrait se poser la question si votre municipalité ne serait pas pro-pneu, pro-voiture et anti-train, anti-rails.

**M. FALCO :**

Monsieur CHENEVARD vient de vous expliquer l'inverse. Je ne suis pas pro-rails ou pro-voiture, je suis pro-concitoyens. Vous savez, Monsieur REBEC, j'ai habité la cité Montéty durant ma jeunesse. J'allais au lycée et je me déplaçais à pied de la cité Montéty au lycée. C'est un plaisir. De la cité Montéty, là où l'on va accueillir non pas 1 500 mais s'il y avait Josy CHAMBON elle vous le dirait près de 2 000 élèves comme les élèves que l'on accueille à Chalucet aujourd'hui, on va à pied de partout en dix minutes. On traversait la passerelle, on était en cœur de ville en rien de temps, on était sur les stades en rien de temps. J'ai passé une jeunesse à pied, je n'ai pas trouvé que la cité Montéty était déphasée par rapport au reste de la ville.

Allez ! La régie transport sert effectivement à transporter les élèves dans les écoles pour les amener à Léo Lagrange, pour les amener au Palais des Sports. Ce n'est pas la politique des transports, on en a parlé hier de la politique des transports à la Métropole mais vous n'étiez pas là. Vous étiez excusé.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?  
C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.03 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**ABSTENTION** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.04**

**Demande de participation financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 pour les travaux de sécurisation de l'école maternelle Valbourdin**

**M. FALCO** :

Allez Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA** :

Nous demandons une participation financière à l'État pour certains travaux sur la mise en sécurité de l'école maternelle de Valbourdin.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Pardon ? Qui a crié ? Non ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.04 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.05**

**Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au titre de 2021, pour la restauration de deux œuvres d'art**

**M. FALCO** :

Allez Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA** :

Nous demandons une participation financière à la DRAC pour la restauration de deux œuvres d'art.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.05 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.06**

**Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) «France Relance» pour différentes opérations communales répondant aux priorités arrêtées dans le cadre du Plan de Relance**

**M. CAVANNA :**

C'est une autre demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Plan de Relance pour sept projets communaux. Vous noterez, mes chers collègues, que pour l'essentiel ces projets concernent les familles et les enfants.

**M. FALCO :**

Oui, et les écoles : école maternelle Le Temple – réhabilitation totale avec extension –, école élémentaire Filippi, école élémentaire Saint Roch, crèche la Florane. Vous voyez, on pense aux enfants et aux écoles. Voilà les grands dossiers que je propose à votre vote. Qui est pour ? Voilà, les écoles rassemblent. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce sont des écoles dans nos quartiers.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.06 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.07**

**Présentation des rapports Annuels 2019 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.) et de la Société Anonyme d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.)**

**M. FALCO :**

Allez, Robert.

**M. CAVANNA :**

C'est la présentation des rapports annuels 2019 de la SPLM ainsi que de la Société d'Économie Mixte V.A.D qui, aux termes du code, doivent présenter chaque année leur rapport d'activité.

**M. FALCO :**

Madame AUDIBERT, Madame MONDONE, sortent de la salle du Conseil municipal. Madame LEVY, Monsieur BONNEFOY, Monsieur MASCARO, Madame FORTIAS, Monsieur CAVANNA et Monsieur JEROME ne participent pas au vote mais peuvent rester dans la salle du Conseil municipal. Ainsi, nous respectons la règle.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame AUDIBERT et Madame MONDONE sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Madame LEVY, Monsieur BONNEFOY, Monsieur MASCARO, Madame FORTIAS, Monsieur CAVANNA et Monsieur JEROME ne participent pas au vote.

**L'article 03.1.07 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**POUR** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.08**

**Transfert de gestion du Palais des Sports à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) - Approbation du rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et autorisation de signer le procès-verbal de transfert des biens.**

**M. FALCO :**

La 03.1.08.

**M. CAVANNA :**

Nous sommes dans le cadre du transfert de gestion du Palais des Sports à la Métropole. Il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT et de signer le PV de transfert des biens.

**M. FALCO :**

Chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame VEYRAT-MASSON et Madame MASSI ne participent pas au vote.

**L'article 03.1.08 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 03.1.09

#### **Autorisation de signer la convention financière 2019 entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Commune de Toulon.**

#### **M. FALCO :**

La 03.1.09.

#### **M. CAVANNA :**

Nous signons une convention financière avec la Métropole, puisque nous avons réglé certaines factures au titre de la continuité du service public. Il convient aujourd'hui de régulariser ces prises en charge par le biais d'une convention financière.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

#### **L'article 03.1.09 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**ABSTENTION** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**POUR** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 03.1.10

#### **Révision des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) modification des échéanciers de Crédits de Paiement (CP), du montant de certaines Autorisations de Programme et clôture de trois Autorisations de Programme et d'une Autorisation d'Engagement.**

#### **M. FALCO :**

La 03.1.10, Robert.

#### **M. CAVANNA :**

Mes chers collègues, comme chaque année vous le savez il faut réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement, soit pour modifier les échéanciers soit pour revoir les montants de ces autorisations de programme. C'est ce qui vous est présenté dans cette délibération.

#### **M. FALCO :**

Vous avez la parole Madame BRUNEL. Pouvez-vous vous lever du milieu ? Madame BRUNEL va parler. Les conseillers peuvent rester à la fin pour signer les documents. Ce sont les conseillers municipaux qui doivent avoir la priorité et en l'occurrence, là, Madame BRUNEL.

## Mme BRUNEL :

Je vous remercie. Cette délibération, ou plutôt ce projet de délibération, vise deux aspects me semble-t-il et d'après ce que nous avons compris de nos échanges. D'une part, la révision et la modification des échéanciers de certains projets prévus en 2020 et que le contexte du COVID-19 a retardé ce que nous comprenons évidemment tout à fait et que nous sommes volontiers prêts à voter, mais il vise également des projets à venir présentés dans le cadre d'autorisations de programmes. Dans ce cadre, il nous est demandé de voter sur des autorisations de programmes qui ne sont pas ou très peu précisées. En particulier, je vous donne des exemples qui se situent à la page 5 : il nous est demandé de voter sur l'intégration de nouvelles opérations, notamment la Casa d'Italia, la médiathèque Marnata, la cathédrale de la Sed, et il nous est dit « *et cetera* ». Nous avons demandé en commission de quel projet il était question, quel est le projet de la casa d'Italia par exemple, et il nous a été apporté comme réponse qu'il était encore au stade d'enquête préalable. Nous nous sommes également interrogés sur la médiathèque Marnata : où est la médiathèque Marnata ? Il nous a été répondu qu'elle n'existait pas encore.

Si je formule autrement les choses, il nous est demandé dans ce Conseil municipal de voter sur des projets qui ne sont pas actuellement présentés puisqu'ils n'ont pas encore été élaborés. La délibération prend d'ailleurs le soin de noter « *et cetera* », et on nous demande donc de voter sur toute nouvelle opération sans véritablement les connaître. Cela nous interroge.

Il nous semble bien qu'il y aurait peut-être une démarche plus logique. Puisque nous en sommes au stade des études préalables pour la création notamment d'une nouvelle bibliothèque à Saint-Jean-du-Var, et Monsieur le Maire je me réjouis que ce projet soit envisagé vous le savez, la bibliothèque à Saint-Jean-du-Var est un projet qui me tient à cœur, il me semble que c'est justement le moment de s'appuyer sur une consultation la plus large des différents groupes de ce Conseil pour contribuer à la réflexion et enrichir ce projet. Nous avons un avis, des éléments à apporter sur ce sujet et cela devrait d'ailleurs être l'objet du travail des commissions, me semble-t-il.

Au lieu de cela, la délibération soumise aujourd'hui demande finalement à l'opposition de voter sa propre mise sous silence puisqu'ayant voté le principe des projets qui ne sont pas encore conçus il n'y aurait plus besoin de les présenter en Conseil municipal. Nous pensons qu'il devrait s'agir au contraire de rendre public, de consulter largement non seulement, bien sûr, les groupes qui composent ce Conseil municipal, mais aussi les associations, les habitants, les usagers. Que les grands projets soient menés avec les habitants à partir de leurs besoins et de leurs souhaits, sans attendre les délais et les obligations légales, c'est ce que nous souhaitons et ce que souhaitent les habitants de notre ville. Que les grands projets soient présentés publiquement dans une séance du Conseil municipal, qu'ils puissent être discutés et éclairés de point de vue d'élus qui peuvent en présenter des visions différentes, c'est également ce que nous devons aux habitants. Expédier de tels projets en deux lignes dans une délibération qui permettra de ne plus les mettre au débat, ce n'est pas l'idée que nous nous faisons d'une ville où la démocratie fonctionne.

Alors, je vous remercie de me rassurer, si tel n'est pas le cas. Si tel est le cas, nous voterons contre cette délibération.

**M. FALCO :**

Madame BRUNEL, je suis surpris. Monsieur REBEC vient de prendre la parole en disant « vous ne faites rien, vous ne faites pas assez, il faut investir, il faut faire ». Là, on présente une autorisation de programme. Ce n'est pas « programme ». C'est-à-dire que l'on réfléchit à mettre en place un programme qui est le nôtre. D'ailleurs, la raison pour laquelle je dis que vous me surprenez, c'est que ces deux programmes sont vraiment des programmes pour l'ensemble de la population.

Vous parlez de la Casa d'Italia. Je crois que vous êtes attachée à l'Éducation Nationale. On s'est rendu compte que l'on a besoin de permettre à nos enfants de faire du sport, et on a voté d'ailleurs dans le budget Sport la possibilité de les déplacer. On essaie d'avoir des structures est-ouest qui nous permettent de ne pas faire des grands trajets pour aller au stade Léo Lagrange. La Casa d'Italia est la propriété communale, et on s'est dit avec les services des sports, avec mes collègues, avec vous... Puisque là, on ne vote qu'une autorisation de programme parce qu'après vous savez très bien que je ne peux pas engager un centime d'euros de dépenses sans une délibération du Conseil municipal. Ensuite, on va le mettre en place, on en discutera, vous serez pour ou vous serez contre...

**Madame BRUNEL :**

Oui, mais il sera déjà verrouillé.

**M. FALCO :**

Laissez-moi parler, je vous ai laissé parler. Après, je vous redonne la parole. Les commissions sont faites pour cela, les projets vous seront soumis. Bien sûr que l'on soumet les projets à la population, on ne fait pas les choses « comme cela ». On a l'habitude d'aller sur le terrain, d'ailleurs on est bien souvent seul dans les quartiers quand on propose les projets aux quartiers. On s'est dit qu'à la Casa d'Italia on pourrait envisager d'en faire un complexe sportif pour nos enfants. On envisage de redonner vie à la Casa d'Italia : aujourd'hui, c'est une structure qui est présente mais il n'y a pas une vie très active à l'intérieur. On s'est dit que peut-être on pourrait créer un petit gymnase, un terrain de sport, une piste d'athlétisme, des locaux pour association.

On n'a pas trop de foncier, vous le savez, pas trop de patrimoine. On s'est dit que peut-être la Casa d'Italia pourrait être mieux développée que ce qu'elle est. C'est cette autorisation de programme que nous proposons aujourd'hui à vos voix. Tout cela c'est dans notre programme : essayer de développer des structures dans les quartiers. Vous me reprochez de ne pas trop en faire...

La médiathèque Marnata, c'est une propriété que nous avons. La médiathèque à Saint-Jean-du-Var est peut-être une médiathèque qui mériterait d'être développée. On s'est dit « tiens, Marnata est à quelques pas, pourquoi ne pas transférer la médiathèque Saint-Jean à Marnata ». On relocaliserait la médiathèque de la Roseraie, toujours dans le quartier de Saint-Jean-du-Var. On a un immeuble qui est adapté avec travaux, on pourrait l'adapter en médiathèque. Aujourd'hui, là où elle est, elle est mal adaptée, elle n'a pas de visibilité, elle a une mauvaise accessibilité et on pourrait avoir dans nos quartiers une médiathèque.

Monsieur REBEC, vous dites que je ne fais rien dans les quartiers, je propose une médiathèque dans les quartiers et vous me dites « comment est-ce que cela se fait que l'on ne le sait pas ». Vous le savez, puisque ce matin je vous le mets dans les programmes. Après, ce programme va être développé en commission. Vous pourrez donner vos avis. Bien sûr qu'il sera présenté au Conseil municipal. Permettez-nous d'avoir des idées ! Excusez-moi, on a des idées. Après, bien sûr que la médiathèque Marnata viendra en Conseil municipal, puisque de toute manière il y aura un marché et que je ne peux pas engager un centime d'euro sans l'avis du Conseil municipal. Alors, on aura le temps d'en parler, vous aurez le temps d'en parler en commission. Les vôtres qui siègent en commission Sport pourront en parler, l'adjoint au Sport vous donnera tous les détails qu'il faut.

C'est un programme que nous mettons, comme la Casa d'Italia, Marnata. Après, ne me dites pas que vous êtes gênés sur le programme de notre cathédrale. L'Amiral pourra vous le développer. Avouons que si on a fait beaucoup d'investissements, la cathédrale de la Seds mérite aujourd'hui que l'on fasse des investissements ô combien essentiels et nécessaires. Nous en avons bien sûr discuté avec Monseigneur l'Évêque. On a fait Lazare Carnot, on va également remettre en état la synagogue. Ce qui est normal. On va refaire la façade. La cathédrale mérite vraiment que l'on s'y attache, et à l'intérieur et à l'extérieur.

C'est un vaste programme, qui rentre d'ailleurs dans le cadre du Plan de Relance. On va être aidé par l'État, on va être aidé par la région, on va être aidé par le département, on va être aidé par la Métropole. C'est un gros programme que développe l'Amiral en commission. Aucun engagement ne sera pris sans le Conseil municipal : on aura le temps d'en parler. Il n'y a rien qui me choque dans ce que nous vous proposons : rénovation du patrimoine communal, oui on va essayer de rénover ce qui mérite d'être rénové.

Allez !

**Mme BRUNEL** :

Est-ce que je peux... ?

**M. FALCO** :

Bien sûr, vous pouvez.

**Mme BRUNEL** :

Je voudrais peut-être rectifier un petit peu les éléments qui n'ont pas été suffisamment clairs dans mon propos. Je ne conteste pas l'intérêt de ce type de projets, encore moins pour la médiathèque Marnata. Je connais bien la médiathèque de la Roseraie, et je sais quels sont les besoins.

Justement, il me semble que vous êtes dans une phase de conception et qu'à l'occasion de cette phase de conception il serait intéressant de consulter. Nous souhaiterions participer à la réflexion sur la conception. Il ne s'agit pas de dénier le fait que vous nous consulterez au moment où le projet aura été verrouillé, mais c'est justement l'intérêt de pouvoir nous solliciter dès le moment de la conception. C'est à cela que je faisais référence.



**M. CAVANNA :**

Mais Madame, on n'en est pas à un stade de conception, on en est à un stade de prévisions budgétaires que l'on inclut dans une AP.

**Mme BRUNEL :**

Oui.

**M. CAVANNA :**

C'est le début normal du processus, sans que l'on puisse encore entrer dans le détail de ce qui va être fait.

**Mme BRUNEL :**

D'accord, et ce...

**M. CAVANNA :**

L'information sur ce qui va être fait est donné à travers l'AP.

**Mme BRUNEL :**

Bien sûr, mais là nous n'avons aucun détail donc on ne peut absolument pas...

**M. CAVANNA :**

Mais nous non plus.

**Mme BRUNEL :**

D'accord, donc là par exemple les détails qui viennent de nous être donnés par Monsieur le Maire...

**M. FALCO :**

Excusez-nous, Madame, d'avoir des idées. Excusez-nous d'avoir des projets pour les Toulonnais. Excusez-nous de le faire avant que vous y ayez pensé. J'ai lu votre programme, vous n'avez jamais pensé à réhabiliter la cathédrale, ni de faire de la Casa d'Italia un complexe sportif, ni de vous occuper de Marnata. Excusez-nous !

**Mme BRUNEL :**

Ce n'était pas non plus dans le vôtre, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Il y aura d'autres projets, on est élu pour cela, pour changer la ville. Donc on la change.

**Mme BRUNEL :**

Ce que les Toulonnais souhaitent, c'est que vous la changiez en les consultant.

**M. FALCO :**

Mais bien sûr que l'on va les consulter ! Je ne comprends pas. Alors là... On les a consultés en mars, mais cela c'est autre chose. On va les consulter, bien sûr que la concertation va se faire, bien sûr que vous y serez associés, bien sûr ! On n'en est pas à la conception, on en est au programme. On pense, et donc on le met dans des autorisations de programme. Voilà, il y aura un programme Casa d'Italia, un projet Marnata et vous y serez associés. Vous serez pour ou contre, de toute manière j'avancerai avec la majorité puisque pour que le Maire fasse il faut qu'il ait une majorité.

**Mme BRUNEL :**

J'ai bien noté, nous serons donc associés à la conception de ces projets. Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Bien sûr ! Pourquoi pas ? Je ne vous empêche pas d'avoir des idées ! Je suis sûr que vous allez en avoir.

**Mme BRUNEL (hors micro) :**

J'en ai !

**M. FALCO :**

Je suis choqué que vous butiez sur ces projets qui sont des projets de jeunesse comme le disait Monsieur REBEC...

**Mme BRUNEL :**

Absolument, il ne s'agit pas de buter sur la nature des projets.

**M. FALCO :**

... de populations... Eh bien oui, Madame BRUNEL, vous n'avez pas fini d'être étonnée parce que l'on pense. Vous savez, le jour où je n'ai pas trois idées je me dis « tu n'es plus ». Oui, je pense toujours. Vous savez parfois je passe et je dis « mais là, est-ce que l'on ne pourrait pas faire ceci ».

**Mme BRUNEL :**

Tous les Toulonnais pensent à leur ville.

**M. FALCO :**

C'est un programme. Après, il y a la conception. Là, je demande au Conseil municipal de mettre ces projets en autorisation de programme. C'est aujourd'hui que vous êtes avertis que l'on se penche sur ces dossiers. C'est la première phase.

**Mme BRUNEL :**

J'ai bien compris.

**M. FALCO** :

Si vous voulez refaire votre maison, vous avez des idées et puis après vous consultez un architecte qui vous fait un projet. Vous discutez avec lui. Le reste va arriver. Là on dit que l'on projette ces projets, on les budgète. Par exemple, le projet Casa d'Italia c'est quand même un projet de neuf millions d'euros. Il faut prévoir comment est-ce que l'on va le financer et après le projet se développera.

**Mme BRUNEL** :

J'ai bien noté que nous y seront associés, je vous remercie.

**M. FALCO** :

Est-ce que vous faites partie de la commission Sport ?

**Mme BRUNEL** :

Non, c'est mon collègue qui en fait partie.

**M. FALCO** :

Eh bien voilà ! Votre collègue sera votre représentant, sera informé des moindres détails du projet Casa d'Italia s'il est présent en commission.

**Mme BRUNEL** :

Il ne s'agit pas seulement d'être informés, mais de contribuer. C'était bien cela l'objet de mon intervention.

**M. FALCO** :

Ce n'est pas de la codécision, comme le dit Monsieur CAVANNA. On a été élu pour décider avec une majorité. Vous ne faites pas partie de ma majorité, si vous vous y associez, vous allez contribuer.

**Mme BRUNEL** :

En effet, je n'en fais pas partie.

**M. FALCO** :

Permettez-moi d'avancer avec ma majorité. Je suis heureux chaque fois que vous vous associez à nos projets.

**Mme BRUNEL** :

Madame LEVY, je vous remercie pour vos remarques, c'est digne.

**M. FALCO :**

Je me dis que l'on peut penser la même chose, en ayant des convictions différentes. Merci Madame BRUNEL.

Allez ! Je crois qu'en plus cela a été bien expliqué en commission. Qui est favorable à cette autorisation de programme ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.10 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**ABSTENTION** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**ABSTENTION** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.11**

**Exonération des loyers des commerces et associations, des redevances d'occupations du domaine public et gratuité du stationnement payant de surface suite à la crise sanitaire COVID-19.**

**M. FALCO :**

Allez, Robert.

**M. CAVANNA :**

Il vous est proposé d'exonérer des loyers, des redevances d'occupation du domaine public, etc. pour les mois de novembre et décembre 2020 comme nous l'avions fait lors du premier confinement.

**M. FALCO :**

Monsieur DEPALLENS, vous avez la parole.

**M. DEPALLENS :**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette crise sanitaire unique et mondiale est aussi le moment de l'expression des solidarités actives. Vous avez d'ailleurs commencé ce Conseil municipal par un propos qui allait dans ce sens. Elle a montré l'agilité, l'imagination des structures, quelles qu'elles soient, leur capacité à faciliter, aider et accompagner la vie de ceux pour lesquels la crise est particulièrement difficile. L'État, le gouvernement, les collectivités, les Chambres consulaires et organismes publics sont en première ligne pour accompagner les citoyens.

Ainsi, nous tenons à souligner votre action puisque la ville de Toulon permet aux associations et commerces qui occupent des locaux qui appartiennent à la Ville de bénéficier de certaines exonérations. Je pense aussi aux stationnements de surface qui restent gratuits dans le centre-ville pendant le confinement, favorisant la venue de clients pour nos commerces. Les collectivités prennent leur part. Les finances sont, certes, impactées, mais elles le doivent à leurs administrés. Elles le doivent à l'effort national.

Ma question est la suivante. Qu'en est-il des bailleurs sociaux de notre commune ? Serait-il possible, afin de permettre une certaine équité, de leur demander de pratiquer comme le fait la Ville des exonérations de loyers, notamment pour les commerces dont ils sont les bailleurs et qui ont subi une fermeture administrative ? Ces exonérations seraient un véritable soulagement pour ces petits commerces. Je sais qu'aucune obligation ne les contraints puisqu'aucune compensation n'est prévue. Pour autant, il en est de même pour notre Ville qui participe ainsi de l'effort national.

**M. FALCO :**

Merci Monsieur DEPALLENS.

**M. CAVANNA :**

Lors du premier confinement, nous avons voté en Conseil d'Administration de THM une réduction de 50 % de tous les loyers commerciaux.

**M. FALCO :**

Après, les bailleurs privés... Je ne suis pas maître des bailleurs privés. Vous savez, je crois que...

**M. DEPALLENS :**

Est-ce que cette exonération de 50 % va être reproduite ?

**M. CAVANNA :**

Il faut attendre le nouveau Conseil d'Administration, puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier deux organismes fusionnent et donc un nouveau Conseil d'Administration va se réunir. D'ici là, il n'y aura pas de réunion particulière.

**M. FALCO :**

Nous, avec Toulon Habitat, on avait pris la décision d'exonérer de 50 %. Je crois que l'on a besoin d'intelligence collective et d'élans collectifs dans cette période, croyez-moi. Il faut mobiliser toutes les compétences, mais laissez-nous les mobiliser intelligemment.

Je mets aux voix cette exonération. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.11 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.2.01**

**Indemnisation de l'assureur d'un particulier ayant subi un dégât des eaux par infiltration sur son bien**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

C'est une indemnisation pour un dommage causé au bien, dès lors que le montant du préjudice est inférieur à la franchise de notre contrat.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.2.02**

**Signature du procès-verbal de transfert à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) des biens relatifs à la compétence « Service Public d'Eau Potable ».**

**M. FALCO :**

La 03.2.02, Robert.

**M. CAVANNA :**

Nous signons le PV de transfert à la Métropole des biens relatifs à la compétence Service public d'Eau Potable. Effectivement, dès lors qu'une compétence est transférée à la Métropole, il faut automatiquement transférer les biens qui permettent de l'exercer.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.2.02 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**ÉDUCATION**  
**Rapporteur : Madame Josée MASSI**  
**2<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**02.1.01**

**Partenariat avec l'Association Rugby Club Toulonnais dans le cadre du Parcours sportif de l'élève et autorisation de signer la convention y afférent.**

**M. FALCO :**

Je passe la parole à Madame MASSI.

**Mme MASSI :**

Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération qui a pour objet le partenariat avec l'association Rugby Club Toulonnais dans le cadre du parcours sportif de l'élève, et bien entendu l'autorisation de signer la convention afférente.

**M. FALCO :**

Madame DEPALLENS – je dis bien « madame » – ne participe pas au vote, mais elle peut rester dans la salle.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame DEPALLENS ne participe pas au vote.

**L'article 02.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## ENFANCE

### 02.2.01

Mise en œuvre d'un Relais d'Assistantes Maternelles dénommé "Les Petits Matelots". Signature de la convention partenariale avec la CAF DU VAR pour prétendre aux prestations financières afférentes et approbation du règlement de fonctionnement de ce service.

#### M. FALCO :

Josée, la 02.2.01.

#### Mme MASSI :

C'est la mise en œuvre d'un relais d'assistantes maternelles qui s'appellera les Petits Matelots, et c'est la signature de la convention partenariale avec la CAF du Var pour prétendre aux prestations financières afférentes.

#### M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 02.4.01

**Actualisation de la délibération n° 2019/276/S sur l'attribution d'avantages en nature aux agents de la Ville de Toulon pour les besoins du service public.**

**M. FALCO** :

Josée !

**Mme MASSI** :

Oui, Monsieur le Maire. C'est l'actualisation de la délibération n° 2019/276/S sur l'attribution d'avantages en nature aux agents de la ville de Toulon pour les besoins du service.

**M. FALCO** :

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE** :

Merci. Je tenais à remercier les services, notamment le DGS, des échanges nombreux sur cette délibération qui nous emmène à une remarque. Il y a deux types pour ce qui est de l'hébergement. Je ne parlerai pas du matériel informatique ou des véhicules, de ces avantages en nature, mais pour l'hébergement il y a donc deux types de contrats. Les premiers sont les agents qui sont hébergés au titre de la nécessité absolue de service. Le second moyen, ce sont ce que l'on appelle les gardiens logés, c'est la convention d'occupation précaire avec astreinte.

Dans les échanges que l'on a eus, nous demandions de savoir qui était où, et à quel titre. Je comprends les règles de confidentialité, même si en soit les élus qui n'ont pas à communiquer tous les documents publiquement doivent pouvoir être suffisamment informés des délibérations qui sont mises aux voix. J'ai parfaitement compris que l'on ne me dise pas qui est où, quelles sont les personnes dont nous avons la liste et quel est géographiquement le logement qu'elles occupent. Soit !

J'ai plus de mal et nous avons plus de mal à comprendre que l'on ne nous donne pas, au titre de ceux qui y sont par la nécessité absolue de service, a minima le poste qu'ils occupent. On m'a justifié de la Direction à laquelle ils sont rattachés, mais le rattachement à une Direction, à un des quelques grands services de la mairie, ne justifie pas en tant que tel un hébergement pour nécessité absolue de service. Nous ne doutons pas qu'il y a tout à fait légitimement des gens hébergés par nécessité absolue de service, mais vous ne pouvez pas nous demander de nous prononcer et de valider ce tableau, et donc qui bénéficie d'un logement, sans nous dire à quel titre, à quelle fonction, à quel rôle exact au sein des Directions auxquelles ils sont rattachés, ces personnes sont dans des logements par nécessité absolue de service.

Nous avons noté aussi qu'un certain nombre de lieux, que ce soit sur certains stades ou certaines écoles, voyaient dorénavant des gardiens « logés » qui étaient maintenant transférés en tant que personnel de la Métropole. Je conçois tout à fait que l'intégralité des lieux ne soit pas pourvue par du personnel mairie, et je comprends maintenant pourquoi est-ce qu'il y avait une différence de chiffres, mais encore une fois est-ce que l'on ne pourrait pas nous communiquer pour les personnels hébergés par nécessité absolue de service quel est le rôle, quelle est la fonction, qu'ils observent ? Sans cet élément, nous ne pourrions pas voter favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

### **M. FALCO :**

Merci, Monsieur NAVARRANNE. Concernant les avantages, en nature la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a prévu dans son article 34 la nécessité de prendre une délibération nominative quant à l'attribution d'avantages en nature pour les agents municipaux ce que nous faisons.

Depuis juillet 2015, la ville de Toulon a toujours satisfait à cette obligation en présentant chaque année au Conseil municipal une délibération sur le sujet : actualisation des délibérations 2015, 2016, 2017, 2019. Depuis, d'ailleurs, ces notifications passées en Conseil municipal n'ont pas fait l'objet d'observations particulières alors que l'on aurait pu le faire. On doit fournir et nous le fournissons à la demande des membres de l'opposition toutes les demandes complémentaires qu'ils souhaitent, c'est leur droit le plus absolu : la marque, le type de véhicules affectés à chaque agent attributaire d'un véhicule, la liste des logements avec leur type et leur superficie.

Monsieur NAVARRANNE souhaite savoir quel logement est attribué à quel agent. Effectivement, cette information ne lui a pas été transmise par les services car les adresses des agents sont des informations personnelles couvertes par le secret de la vie privée, non communicables et non communiquées au titre de l'article L311-16 du Code des relations entre le public et l'administration. Cela a été confirmé à plusieurs reprises, puisqu'il y a à chaque fois eu des réponses ministérielles aux questions qui ont été faites, et notamment une qui est intitulée 5147, publiée au JO du Sénat le 17 juillet 2008, qui disait la chose que je viens de vous dire.

Après, sur les logements listés, vous l'avez remarqué, il y a 92 logements listés dans l'annexe de la délibération de 2014, aujourd'hui il n'y a que 71 gardiens logés. Tout simplement, cela fait une différence de seize logements et vous l'avez souligné puisque onze de ces logements ont été mis à la disposition de TPM.

Voilà. Je ne peux pas vous en dire plus, car si je vous en disais plus je serais contraire aux règles et à la loi. Maintenant, je fais confiance à mon administration. Croyez-moi, ce n'est pas moi qui attribue ces logements : ils sont attribués pour les besoins des services. La seule chose que je peux vous dire, c'est que si on ne gardiennait pas aujourd'hui les structures municipales, ce serait catastrophique. Croyez-moi. S'il y a vraiment une nécessité, c'est de mettre des gardiens partout, des gardiens qui jouent vraiment ce rôle de gardien parce que les détériorations des entrées dans les écoles le week-end... Voilà, chaque lieu public doit être gardienné aujourd'hui. C'est vraiment une nécessité et puis c'est une économie pour la collectivité, parce que lorsqu'il faut réparer cela coûte toujours cher. Je fais confiance à mes services. Comme je le dis, ils sont à votre disposition, mais ils se doivent d'appliquer la loi.

Vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE.

## **M. NAVARRANNE :**

Bien sûr, et encore une fois je remercie les services de m'avoir transmis le cadre réglementaire restreignant les réponses, que je peux comprendre. Juste, la seule question que je pose et c'est un document communicable c'est de savoir si l'on peut, avant de voter, nous donner au titre non pas des gardiens et non pas des lieux où les individus sont hébergés donc nominativement mais au titre de la nécessité absolue de service on n'est donc pas dans le cas des gardiens à quel titre et quelles fonctions sont occupées. C'est un document communicable.

Si nous n'avons pas cela, nous ne pouvons pas juger de l'opportunité ou non de ces logements.

## **M. FALCO :**

Je ne peux pas vous en donner plus. Les services essaient d'affecter des gardiens en fonction des structures à garder. On essaie de mettre aux Sports des gens qui sont affectés à la Direction des Sports et notamment qui gardent. On essaie de mettre des gens qui ont une compétence sur le scolaire. Dans la mesure où l'on peut même mettre des enseignants, on met des enseignants ils sont prioritaires de toute manière. S'il n'y a pas d'enseignant prioritaire, on essaie de mettre des gens qui travaillent dans le domaine scolaire ou dans les crèches des personnes qui travaillent dans des structures relatives aux crèches. On essaie d'adapter le gardien à la structure.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

### **L'article 02.4.01 est ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**POUR** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### **02.4.02**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux (COSEM) et autorisation de signer la convention entre la Ville de Toulon et le COSEM.**

## **M. FALCO :**

Allez, Josée !

**Mme MASSI :**

C'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des œuvres sociales des employés municipaux, autrement dit le COSEM, et d'autoriser de signer la convention entre la Ville et le COSEM.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## MÉDIATHÈQUES

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY  
5<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 05.2.01

**Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et l'Université Côte d'Azur en vue du signalement des publications en série dans le catalogue collectif du SUDOC-PS (Système Universitaire de Documentation des Publications en Série).**

#### **M. FALCO :**

Je passe la parole à l'Amiral TAINGUY.

#### **M. TAINGUY :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération consiste à autoriser de signer une convention de partenariat entre la Ville et l'Université de façon à ce que les importantes collections de périodiques que nous avons dans nos médiathèques puissent être référencées sur le système universitaire comme cela se fait déjà pour de très nombreuses bibliothèques en plus des bibliothèques universitaires.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 05.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE**

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**07.4.01**

**Remise gracieuse à un redevable.**

**M. FALCO :**

Laurent !

**M. JEROME :**

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet une demande de remise gracieuse de frais de mise en fourrière.

**M. FALCO :**

Pas de remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 07.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**07.4.02**

**Signature de la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).**

**M. FALCO :**

La 07.4.02. Est-ce Robert ou Laurent ? Allez, Laurent.

**M. JEROME :**

Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention pour les forfaits de post stationnement avec l'ANTAI. La première convention s'arrêtant à la fin d'année, la nouvelle convention expirera fin 2023.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 07.4.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## EMPLACEMENTS

### 07.5.01

**Adoption des tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public et aux droits de voiries au titre de l'année 2021.**

#### M. FALCO :

Laurent, tu poursuis.

#### M. JEROME :

Il s'agit d'adopter les tarifs applicables aux droits des places, aux occupations du domaine public et aux droits de voirie au titre de l'année 2021. Il n'y a eu aucune augmentation, on est resté sur une occupation stable, les mêmes tarifs que pour 2020.

#### M. FALCO :

Oui, mêmes tarifs pour 2020 et on ne les applique pas pour l'instant. Vous avez la parole, monsieur.

#### M. LEROY :

Monsieur le Maire, Monsieur JÉROME, dans le cadre de la redynamisation du centre-ville et de l'aide aux commerçants, *Toulon en commun* est bien entendu favorable à la non-augmentation des tarifs et aux exonérations accordées aux commerçants pour les mois où ils n'ont pas eu l'autorisation de travailler.

J'ai demandé en commission le tarif applicable aux commerçants qui souhaitaient poser dans l'espace public une plante, une décoration, une chaise ou deux pour le plaisir des yeux et des passants, en dehors de toute publicité ou utilité commerciale. Il m'a été répondu qu'il suffisait que le commerçant en fasse la demande et que si cela ne posait pas de problème de circulation cela lui serait autorisé gratuitement puisque cela n'était pas aux tarifs. Nous en sommes très satisfaits car cela correspond à notre souhait d'amélioration de la convivialité et du bien-être dans le centre-ville. Je me permets donc de le répéter ici, afin que cela soit porté à la connaissance des commerçants toulonnais. Je vous remercie.

#### M. FALCO :

Cela le sera. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 07.5.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-



## RESTAURATION SCOLAIRE

**Rapporteur : Monsieur Patrice CAZAUX  
9<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**09.2.01**

**Remise gracieuse à un redevable au titre des frais de restauration scolaire**

**M. FALCO :**

Patrice CAZAUX !

**M. CAZAUX :**

Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération a pour objet une demande de remise gracieuse de frais de cantine concernant l'année scolaire 2019-2020 pour deux enfants d'une même famille, scolarisés à l'élémentaire Font Pré et la maternelle Font Pré, la famille s'étant acquittée régulièrement de ses factures à l'exception des mois de novembre et décembre. Le montant est de 180,42 €

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Pardon, vous voulez intervenir. Allez-y. Prenez votre temps, j'ai tout mon temps. Si vous saviez le plaisir que j'ai à rester dans cette salle du Conseil municipal ! Si vous restez avec moi, et vous allez le rester longtemps je l'espère, vous verrez que je ne vous presse jamais sur le temps.

**M. REBEC :**

Nous aussi nous avons beaucoup de plaisir à nous occuper des affaires de la Ville.

**M. FALCO :**

Eh bien voilà. C'est un bonheur pour moi, c'est mon loisir.

**M. REBEC :**

Bien entendu, notre groupe votera pour cette délibération. Mais puisqu'il est question de contexte social et cette famille étant accueillie en centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS, je vais évoquer avec vous la nécessité de RHVS, c'est-à-dire des résidences hôtelières à vocation sociale.

J'ai posé la question autour de moi : que faudrait-il faire rapidement, prioritairement, pour alléger la souffrance des individus ou des familles comme c'est le cas qui actuellement sont dans la misère sur notre territoire que ce soit Toulon, TPM voire le Var ? Alors, plusieurs réponses. Il faut d'abord des lieux d'expression et de rencontre, des lieux de lien social. La COVID-19 a entraîné le développement du télétravail des travailleurs sociaux, se coupant de tous les bénéficiaires qui n'ont pas accès au numérique. Il y a eu, certes, et c'est bien, une augmentation de l'aide alimentaire mais la crise remet les gens en situation de dépendance et en met certains qui ne l'étaient pas. Beaucoup de monde, de gens, parlent de citoyenneté mais ne sont pas gênés que des centaines de personnes soient exclues des droits les plus élémentaires.

Les pouvoirs publics ont considéré que les SDF dans la rue pouvaient devenir des bombes virales. Depuis mars, trois gros hôtels ont été réquisitionnés pour héberger les SDF : le Triotel à la Valette, le Parc Azur à la Beaucaire et l'Alba-Flora à Solliès-Pont. Cela peut sembler au départ une assez bonne idée mais ces personnes se retrouvent isolées dans ces hôtels sans aucun accompagnement social contrairement justement aux CHRS. Comme dans les pays en voie de développement, il faut arriver à tenir ensemble l'urgence et le développement. Il faut créer des résidences hôtelières à vocation sociale, ce sont les RHVS dont je parlais précédemment.

Maintenir en bon état un hôtel, c'est un métier et qu'on le confie à un hôtelier, rien à dire, c'est normal. Mais il faut aussi s'occuper du suivi des bénéficiaires et pour cela il faut être capable de les orienter vers des services publics ou des parcours de soins. Cela peut aussi se faire dans des campings avec des bungalows, car les trois hôtels vont rapidement être saturés. Vous le savez tous, l'hiver arrive avec ses risques de mort dans la rue à cause du froid ou de la pluie. Il y a eu des initiatives citoyennes : les Mimosas avec l'association l'Autre c'est nous, la FOL, le VVF de Giens, pour rendre visite aux résidents, pour aller voir le Maire, pour éviter les pétitions des habitants aux alentours qui se sentaient un peu inquiets. La bonne formule, ce sont des professionnels et des bénévoles.

Le profil de ces professionnels : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, mais aussi des médiateurs sociaux formés sur l'accès au droit, au droit commun, des médiateurs sanitaires. Certes, il faut s'occuper du soin des corps mais aussi des soins psychologiques. Puisqu'il est question des CHRS, ne faudrait-il pas créer davantage de places en CHRS ? Pour qu'il y ait des places, il faudrait qu'il y ait des sorties, or il y en a très peu à cause du manque de logements sociaux. C'est donc soit la rue, soit les marchands de sommeil dans des taudis. Et le revenu minimum d'existence – qu'il soit national ou communal ? Cela pourrait être une solution ! Oui, mais il faut aussi des activités pour que tout le monde ait des relations sociales et des actions d'utilité collective d'utilité commune. Ces personnes, qui ont été en grande précarité, sont volontaires pour faire du bien à la société.

À Toulon et dans des communes proches, il y a des CHRS femmes pour celles qui sont victimes de violences conjugales. Je pense à Moissons Nouvelles à Toulon quartier de l'Escaillon Respelido, mais il n'existe pas de structures de soins en internat pour traiter les hommes violents comme à Rennes par exemple. On pourrait il faudrait en créer une à Toulon. Voilà. Merci Monsieur le Maire, merci mes chers collègues de votre attention.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez-moi, je voudrais juste proposer à Monsieur REBEC... J'entends ce qu'il dit, et ce qui pose problème dans la question qui nous est soumise traite aussi du nombre de personnes qu'il va nous falloir héberger parce que les gens n'ont plus...

**M. FALCO :**

Je n'ai pas de problème à répondre à Monsieur REBEC.

**M. NAVARRANNE :**

... ou n'ont pas la capacité de se loger. Je voudrais demander à Monsieur REBEC, lui qui est pour l'ouverture totale des frontières, qui incite par toutes les idées...

**M. FALCO :**

Ce n'est pas le sujet.

**M. NAVARRANNE :**

...qu'il veut véhiculer, à la libre circulation des Hommes et qui continue à inciter par tout cela mais ce n'est pas que lui, je ne stigmatise pas Monsieur REBEC, c'est une politique générale à faire venir des flots de plusieurs centaines d'immigrés clandestins chaque année que nous devons loger dans les hôtels, dans les centres d'hébergement, ce qui empêche d'avoir la solidarité la plus essentielle des Français.

Je voudrais rappeler à Monsieur REBEC, puisqu'il ne veut pas de frontières, d'ouvrir son jardin, les portes de sa maison et les fenêtres, et d'y laisser rentrer d'abord tout le monde pour les héberger chez lui.

**M. REBEC :**

Bien entendu, discours toujours exagéré du Rassemblement National.

**M. FALCO :**

Bien, Monsieur REBEC, vous avez développé votre idée. C'est une idée qui concerne totalement le Conseil départemental. Moi j'ai eu le privilège d'être élu pendant seize ans au Conseil départemental, même de le présider. Le Conseil départemental, sur un budget de 1,2 milliard aujourd'hui, consacre 700 millions d'euros au social. J'ai même eu le privilège en 1996 de travailler avec un jeune qui s'appelait Jean CASTEX et qui connaît parfaitement bien les problèmes sociaux de notre département.

C'est totalement de la compétence départementale, ce n'est pas une compétence Ville. Il va y avoir, je crois au mois de juin, des élections au Conseil général. Je vous invite à vous présenter sur un canton, solliciter la confiance des Toulonnaises et des Toulonnais, et vous pourrez exposer au Conseil départemental votre idée qui sera débattue dans l'Assemblée départementale. Je vous le répète, 700 millions d'euros sur un budget de 1,2 milliard. Vous voyez l'importance du social au département.

**M. REBEC :**

C'est du qualitatif dont je vous parle, c'est une amélioration des procédures actuelles et il y a dans ce Conseil municipal des personnes qui sont aussi des conseillers départementaux. Nous souhaitons qu'ils fassent remonter ces propositions extrêmement concrètes à ceux qui sont censés gérer cela au niveau du département.

**M. FALCO :**

Caroline ? Je passe la parole à une conseillère départementale active dans le domaine social, puisque c'est sa délégation.

**Mme DEPALLENS :**

Merci Monsieur le Maire. Pour ce qui est de la compétence du CHRS, c'est une compétence État puisque c'est l'État qui donne l'agrément et qui tarifie le CHRS. Le département donne des subventions à tous les CHRS du département, et en l'occurrence de Toulon, pour l'accueil des mamans avec des enfants de moins de 3 ans. Si vous voulez créer des CHRS, c'est vers l'État qu'il faut aller.

En ce qui concerne le budget du social, vous l'avez dit Monsieur le Maire, ce sont plus de 700 millions d'euros qui sont donnés à toutes les populations qui sont les plus fragiles, avec un travail qui est fait qui est extraordinaire et je vous recommande de pouvoir prendre attache auprès puisque vous en avez auprès de certaines d'une assistante sociale pour voir le travail remarquable qu'ils font tous les jours pour venir en aide aux populations les plus défavorisées, les populations les plus fragiles. Que ce soit dans le terme de l'enfance, que ce soit les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, il y a vraiment une aide et une entraide qui sont faites avec beaucoup d'humanité. Il y a un budget qui est conséquent, qui est fait et qui est très important pour venir en aide à toutes les populations qui ont besoin de nous.

**M. REBEC :**

Mais Madame la conseillère départementale, avez-vous entendu ma proposition de créer une structure de soin à l'internat pour traiter les hommes violents ?

**M. FALCO :**

Monsieur REBEC, elle a entendu, elle transmettra.

**M. REBEC :**

Merci.

**Mme DEPALLENS :**

C'est de la compétence État.

**M. FALCO :**

Elle transmettra, elle orientera. Laurent ? Bien sûr, tu peux, chacun peut. Vous voyez que même nous, majorité, on a des problèmes. Ils n'ont pas de micro, que voulez-vous ! J'espère que cela se terminera rapidement.

**M. JEROME :**

Merci Monsieur le Maire. Je tenais juste à revenir, Monsieur REBEC, sur le début de vos propos quant à la qualité de ce qui est fait dans les trois hôtels dont vous parlez. Pour un peu connaître personnellement le travail qui y est fait, en partie par la diaconie, je pense que vous avez été un peu dur de dire que ces gens n'ont pas de formation, ne sont pas professionnels, et de laisser sous-entendre que c'était fait mais que vous feriez mieux. Je peux vous dire que le travail qui est fait par ces gens, avec des professionnels, est de qualité. Je me permets juste de revenir dessus parce que je pense que cela n'aurait pas été très honnête vis-à-vis de leur engagement de dire que ce qu'ils faisaient c'était gentil mais que ce n'était pas bien.

**M. REBEC :**

Je n'ai pas du tout dit cela.

**M. JEROME :**

Ce que vous proposez, je le respecte, pourquoi pas, mais je pense que ce qu'ils font doit être respecté et que l'engagement des gens en ce moment dans ces hôtels et ce qu'ils font... Je vous engage à venir, vous verrez que ce qu'ils font c'est de qualité et cela vaut tout à fait ce que vous proposez.

**M. FALCO :**

On vous invite à venir.

**M. REBEC :**

Pas de problème.

**M. FALCO :**

Je vais mettre aux voix la délibération, si vous le permettez, de cette remise gracieuse. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 09.2.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## ÉCOLOGIE URBAINE

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI  
11<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **11.5.01**

**Attribution de subventions de fonctionnement à des associations réalisant des actions en faveur de l'environnement.**

**M. FALCO :**

Momo !

**M. MAHALI :**

Oui, merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous attribuons des subventions de fonctionnement à des associations qui réalisent des actions en faveur de l'environnement. Il s'agit du Collectif varois pour l'agriculture urbaine, Mère-nature et Chercheurs en herbe, pour un montant global de 6 850 €.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 11.5.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### **11.5.02**

**Prorogation et changement de dénomination de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018.**

**M. FALCO :**

La 11.5.02.

**M. MAHALI :**

Nous proposons la prorogation et le changement de dénomination de la campagne de ravalement de façade obligatoire 2016-2018.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 11.5.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 11.5.03

**Modification du règlement de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2020-2022 : rectification d'erreurs matérielles.**

**M. FALCO :**

La 11.5.03.

**M. MAHALI :**

Nous procédons à la rectification d'erreur matérielle et proposons en conséquence la modification du règlement de la campagne de ravalement de façade 2020-2022.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 11.5.03 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## JEUNESSE

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE  
12<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **12.1.01**

**Demande de remise gracieuse de frais d'accueil de loisirs.**

**M. FALCO :**

La 12.1.01. C'est Valérie !

**Mme MONDONE :**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit avec cette délibération d'autoriser une remise gracieuse de frais d'accueil de loisirs à une famille nous avons été sensibles à sa demande et à son dossier pour un montant de 158 €.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 12.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### **12.1.02**

**Autorisation de signer la convention de partenariat pour la mise en place d'activités ludiques adaptées avec le SESSAD (Services d'Education Spéciale et Soins à Domicile) GEIST 83 (Groupe d'Etudes pour l'Insertion de personnes porteuses d'une Trisomie 21).**

**M. FALCO :**

Valérie, tu poursuis.

**Mme MONDONE :**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de renouveler notre convention de partenariat avec le SESSAD, le GEIST 83, notre partenariat vous le savez pour accueillir les enfants porteurs de handicap avec nos animateurs.

**M. FALCO :**

Eh oui, très importante. Qui est favorable ? Vous voulez vous exprimer, Monsieur NAVARRANNE, excusez-moi.



**M. NAVARRANNE :**

Juste une précision parce que j'excuse ma collègue Laure LAVALETTE qui est en fait bloquée chez elle par un impondérable. Elle doit envoyer son pouvoir, elle ne peut pas participer au vote de cette délibération. C'est simplement pour le notifier.

**M. FALCO :**

C'est noté. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est noté, on la comprend.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame LAVALETTE ne participe pas au vote.

**L'article 12.1.02 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO  
17<sup>e</sup> Adjoint au Maire

17.1.01

**Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention pour l'opération nationale "Revitalisation et animation des commerces".**

**M. FALCO :**

Monsieur MORENO !

**M. MORENO :**

Oui, merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'opération nationale de soutien pour la redynamisation et l'animation des centres-villes, la ville et l'État en partenariat avec VAD proposent un plan d'action de 275 000 € hors taxes. Les événements que l'on a connus nous obligent à modifier ce plan d'action : une prorogation de la convention qui s'éteint au 31 décembre de cette année, une modification du programme d'action. Le troisième point, c'est la répartition des dépenses entre deux partenaires qui a été modifiée. C'est un jeu à somme nulle.

**M. FALCO :**

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame AUDIBERT et Madame MONDONE sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Madame LEVY, Monsieur BONNEFOY, Monsieur MASCARO et Madame FORTIAS ne participent pas au vote.

**L'article 17.1.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## ÉLECTIONS – RECENSEMENT

### 17.4.01

**Approbation des dispositions financières concernant le recensement de la population 2021.**

**M. FALCO :**

Le recensement qui n'aura pas lieu. Je vous passe la parole, Monsieur MORENO.

**M. MORENO :**

Merci Monsieur le Maire. On vous propose de valider deux points, à savoir donc les conditions de rémunération des agents recenseurs, ainsi que les conditions de versement d'un forfait de 10 % en cas d'annulation. Comme vous l'avez précisé, Monsieur le Maire, la campagne de recensement 2021 est annulée. On en a eu confirmation hier de la part de l'INSEE.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.4.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## TRAVAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Erick MASCARO  
21<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 21.3.01

**Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme.**

#### **M. FALCO :**

Les travaux communaux, Érick.

#### **M. MASCARO :**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui consiste à demander au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux de déclaration préalable de travaux pour le centre communautaire israélite de Toulon et du Var. Ce sont des travaux de ravalement de façade suite à la rénovation totale de l'avenue Lazare Carnot, quant à sa voirie et à ses équipements extérieurs.

#### **M. FALCO :**

Vous voyez que l'on se préoccupe des travaux de la cathédrale mais que l'on s'occupe aussi des travaux au centre israélite. C'est notre devoir.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 21.3.01 est ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### **M. FALCO :**

Chers collègues, la séance n'est pas levée. Je vais passer la parole à Monsieur REBEC, qui me la demande.

#### **M. REBEC :**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs, chers collègues, ce Conseil municipal d'aujourd'hui jeudi 17 décembre est pour moi le dernier. Je pose ma démission pour le 31 décembre 2020.

Il me semble que j'ai fait le travail pendant six ans et neuf mois et demi. Je passe la main afin que d'autres militants et militantes engagés sur le plan associatif, syndical ou politique, plus jeunes, puissent se frotter à la fonction de conseiller municipal, découvrir le fonctionnement interne des commissions municipales ainsi que de certains services. Ceci, dans le but de préparer un plus grand nombre de citoyennes, de citoyens à prendre des responsabilités publiques pour Toulon, notre ville, dans la Métropole et surtout pour que vivent mieux ses habitants, avec plus d'écologie, plus de libertés et de justice sociale, plus de démocratie vivante.

Je ne démissionne pas pour cesser le combat pour l'écologie, la justice sociale, l'éducation, la démocratie, mais pour passer le relais, le flambeau, comme les sportifs se transmettent la flamme olympique.

Quelques actions qu'il faudrait vraiment faire à Toulon. Vous me l'avez déjà entendu dire, mais permettez-moi d'y revenir. Quelques mesures concrètes qui me sembleraient utiles, certaines symboliques, d'autres indispensables. La création de jardins partagés dans le plus de quartiers possible plutôt que des parkings. Les maisons d'accueil des résidences hôtelières à vocation sociale nous venons d'en parler tout de suite. Un TCSP, un vrai, vraiment mis en service sur l'axe est-ouest. La traversée de Toulon en continu par une piste cyclable nous en avons déjà parlé. Une politique culturelle décentralisée, des lieux de culture c'est pour cela qu'il faut de l'investissement, du bâti et d'éducation populaire en particulier dans les quartiers défavorisés de Toulon. La mise en vie d'instances de démocratie participative, parce que certes il en existe les CIL, les conseils de secteurs, mais est-ce que leur fonctionnement est suffisamment vrai et participatif ?

Moi, comme l'oiseau colibri de la légende rappelé très souvent par Pierre Rabhi, j'ai fait ma part. Cela fait entre 50 et 60 ans de militantisme, essentiellement associatif, professionnel, syndical et récemment politique. Je passe le relais à une génération nouvelle, à de belles personnes, compétentes, motivées, intelligentes, travailleuses, engagées, dont c'est le premier mandat et qui sauront, je n'en doute pas, porter haut et fort les valeurs qui m'ont toujours animé : la nécessaire transition écologique, la revendication d'une plus grande justice sociale, la promotion d'une démocratie plus authentiquement vécue, la cause des femmes et de tous les exclus. Car si l'impact de la crise sanitaire est terrible, il existe un virus encore plus méchant : c'est la pauvreté.

Allez, maintenant si vous le permettez, dans cet instant pour moi si particulier, un peu de poésie, de douceur dans ce monde de brutes, dans cette société où la violence, hélas, persiste. Un poème écrit par Louis ARAGON et mis en musique par Jean FERRAT.

Un jour, pourtant, un jour viendra, couleurs d'orange, couleurs de palme, couleurs de feuillages offrons, un jour d'épaules nues où les gens s'aimeront, un jour comme un oiseau sur la plus haute branche. Merci.

*(Applaudissements)*

## **M. FALCO :**

Merci Monsieur REBEC, merci pour les mots que vous venez de prononcer, merci pour votre participation. Je parle souvent d'intelligence collective, elle dépasse les clivages puisqu'elle mobilise toutes les composantes, quelles qu'elles soient. Merci pour le travail que vous avez effectué au Conseil municipal de la ville de Toulon.

Je ne vous comparerai pas à la flamme olympique parce que vous savez que celle-ci s'éteint tous les quatre ans. Je ne souhaite pas que vous vous éteigniez. Après, un oiseau, pourquoi pas. Je vous souhaite de continuer à aimer cette ville, à la servir, à votre manière. Je n'ai qu'une crainte... C'est que vous soyez touché par le virus marseillais !

**M. REBEC** :

Non, cela n'a aucun rapport !

**M. FALCO** :

Cela n'a aucun rapport, je n'en doute pas.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**M. FALCO** :

Écoutez, sur ARAGON, on va conclure cette séance du Conseil municipal. Je vais vous souhaiter à vous tous et à vous toutes, dans un contexte bien particulier, un joyeux Noël. Merci.

— *La séance est levée à 10 H 47* —

---oooOOOooo---